

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 27 JUIN 2023 à 20h

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Vingt-sept Juin Deux Mille Vingt Trois à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, M. Yves SÉCHET, Mme Émeline BLIN, Mme Éliane SOREL Mme Josiane PISON, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : Mme Florence THISE qui donne pouvoir à Mme Sylvie DUCHESNES, M. Jean-Claude VERNEAU, M. Alain JOUSSE qui donne pouvoir à M. Nicolas FOUCAULT, Mme Sylvie LEFEUVRE qui donne pouvoir à M. Christophe FURET, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD qui donne pouvoir à M. Yves SÉCHET, Mme Christelle HÉRIN qui donne pouvoir à Mme Émeline BLIN, M. Florian LENOIR qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Maxime BERNE qui donne pouvoir à M. Samuel HAMELIN.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h00. M. Samuel HAMELIN est désigné secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 16 mai 2023 est validé.

Après accord des membres du Conseil municipal, une délibération est ôtée de l'ordre du jour.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

AIDE DÉPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - SUBVENTION

Délibération n°028

Considérant les travaux de voirie effectués dans les différents secteurs de la commune ;

Considérant que ces travaux sont pour partie éligibles à une aide départementale à la Voirie communale ;

Considérant que le taux de subvention est au maximum de 50% du montant hors taxes des travaux éligibles ;

Considérant les travaux programmés au budget 2023 et éligibles ;

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'autoriser Mme le Maire à demander, au titre de l'année 2023, l'Aide départementale à la voirie communale (ADVC)

Article 2 : d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives et financières de ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Délibération n°029

Considérant l'opération d'ordre à effectuer pour l'intégration des travaux concernant l'avance Colas sur l'aménagement de la rue du stade et en référence au certificat n°8 du 29 mars 2023,

Considérant qu'il convient de prendre une Décision Modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041,

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'autoriser Mme le Maire à prendre une DM n° 1 qui consiste à prévoir une recette d'investissement au compte 238 et une dépense d'investissement au compte 2151 sur le budget communal sur l'opération 37.

Recettes au 238 : 40 358,21 €

Dépenses au 2151 : 40 358,21 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération n°030

Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

M. le trésorier de Conlie informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolubles, introuvables malgré les recherches ou sont inférieures au seuil de poursuite.

Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2018 et 2019 pour un montant de 28.56 € qui se décompose ainsi :

- 2018 – Titre 864 non valeur : 0,01 €
- 2019 – Titre 407 non valeur : 28.55 €

Madame le Maire soumet au Conseil les admissions en non-valeur (compte 6541) demandées par la Direction générale des Finances Publiques.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

- L'admission en non valeur de deux titres et l'annulation d'un mandat annulatif pour la somme totale de 28.56 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ACHAT IMMOBILIER

Délibération n°031

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10

Considérant le bien immobilier, 10 Ter rue de la gare, AH 9, d'une superficie de 130.71 m², propriété de la SCI La Neuvilleoise,

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 140 000 €,

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'acquisition de la propriété immobilière, 10 Ter rue de la gare, AH 9, d'une superficie de 130.71 m² dans les conditions décrites, moyennant 140 000 €, hors frais notariés à la charge de la commune.

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Concernant la démographie médicale, Mme le Maire rappelle les difficultés sur le sujet. Une réunion entre l'ARS et la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe a eu lieu récemment sur le sujet.

Concernant le réseau d'assainissement, Mme le Maire présente la restitution par l'entreprise IRH de la phase 2 du schéma directeur. Des travaux sur les surverses seront à prévoir au Vieux Moulin et à Montreuil.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

Informations diverses

M. Christophe FURET dresse le bilan de l'édition 2023 de Neuville dans la course. Le public, les bénévoles, les associations et les partenaires ont répondu présents pour cette manifestation qui prend de l'ampleur d'année en année. Le 06 juin, sera organisée une réunion de bilan afin de débriefer. Les échos des Neuillois sont très positifs.

Par ailleurs, la fête de la musique a eu lieu vendredi 23 juin. L'ambiance festive a permis aux Neuillois de profiter d'une soirée conviviale et animée. Chacun peut se féliciter de l'organisation et du respect des lieux par tous les participants.

Les manifestations à venir sont les 3 jours de Neuville organisés par le comité des fêtes. Le feu d'artifice sera financé par la commune. Le 2 septembre à 10h30, aura lieu l'inauguration de la rue du Stade. Le 10 septembre, le rendez-vous des associations sera organisé par la commune. La réunion publique et l'accueil des nouveaux habitants auront lieu le 15 septembre.

Demain soir aura lieu la réunion avec les associations afin d'organiser le planning 2023-2024 des salles.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET CULTURELLES.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Informations diverses

En l'absence de Mme Florence THISE, Mme le Maire rapporte les affaires en cours de la commission.

L'opération « argent de poche » aura lieu la semaine du 14 juillet.

La chorale de l'école s'est produite ce soir mardi 27 juin. La kermesse aura lieu samedi 1^{er} juillet.

Le conseil d'école s'est tenu la semaine dernière.

Pour l'année prochaine, il y aura 8 classes pour 193 élèves inscrits à ce jour.

Les futurs parents des élèves de petite section ont été accueillis à l'école et aux services périscolaires.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

Informations diverses

M. Yves SÉCHET informe que la réunion de lancement de chantier des travaux de la Grande rue a eu lieu début juin. La Grande rue sera barrée à compter du 02 juillet.

La visite des city-stades du territoire a eu lieu. Une réunion de restitution aura lieu le mardi 04 juillet à 19h.

Le circuit rouge a été balisé par l'association « les mill'pattes ». L'entretien des chemins a été effectué par la Communauté de communes.

5^{ème} commission : BÂTIMENTS.

Rapporteur : Mme Émeline BLIN

Informations diverses.

Mme Émeline BLIN relate l'avancée des travaux de réfection de l'accueil périscolaire. La réception est décalée de quelques jours. Des travaux de réfection de la toiture s'imposent et les travaux prévus en toiture à l'école seront décalés en 2024.

Les devis arrivent pour les études sur les fissures de la Salle omnisports.

Actualités de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

M. Samuel HAMELIN présente les actualités de la Communauté de communes.

Un bassin éducatif de nage a été installé à côté du city-stade de Joué-l'Abbé. Il sera fonctionnel jusqu'à mi-octobre.

L'assemblée générale de la charte Qualité proximité s'est tenue à Neuville-sur-Sarthe. Le restaurant scolaire s'est vu remettre sa troisième fleur.

Les sentiers gourmands ont été organisés le 3 juin à Souigné-Sous-Ballon. Le 19 juillet, sera organisée la manifestation « côté ville, côté campagne »

M. Jean-Michel LERAT a été élu Président de l'Office du Tourisme.

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.